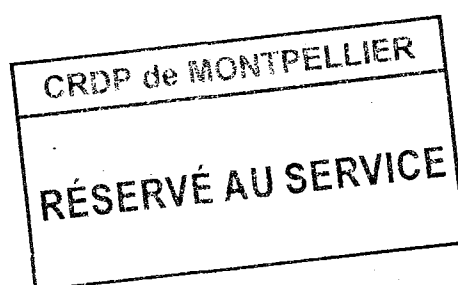


BREVET DE TECHNICIEN

FRANÇAIS SCOLAIRE



BREVET DE TECHNICIEN FRANÇAIS SCOLAIRE

SUJET

LE DROIT AU DÉSORDRE

Alors que la propriété de la chambre constitue plutôt un indicateur d'indépendance, le droit au désordre relève davantage de la logique de l'autonomie. Les jeunes estiment ranger leur chambre selon d'autres principes que ceux mis en œuvre par leur mère (ou leur père). Ils supportent mal le fait de ne pas avoir le droit de se retrouver dans ce qu'ils nomment par provocation leur « bordel ». Le désordre a plusieurs significations. Il peut être une façon de mettre un certain ordre dont les principes échappent au regard parental. Le jeune ne se reconnaît plus dans le classement de ses affaires par la mère. Un tel constat revient régulièrement.

Le désordre reflète la complexité des usages de la chambre. En effet, cette pièce, pour un jeune est un espace au sein duquel se déroulent presque toutes ses activités alors que les parents utilisent davantage les pièces collectives, un espace au sein duquel se déroulent des activités variées. Les jeunes adultes éprouvent souvent le besoin de rendre visible leur vie par le désordre, tout en demandant aux autres habitants de la maison de ne pas regarder. Ils refusent de ranger afin de cacher leur existence. Le désordre est une revendication territoriale : leur petit monde leur appartient. Ceux et celles qui, même sans fouiller, s'autorisent à regarder sont considérés comme des agresseurs. Aucune entorse au principe n'est admise : tout ce qui est dans la chambre relève d'un seul propriétaire légitime. Le simple fait de « jeter un coup d'œil » est une offense territoriale.

La remise en ordre est une tentation pour les parents qui doivent y résister et montrer ainsi qu'ils jouent bien le jeu de l'autonomie. Ils n'ont pas à intervenir dans les valeurs que le jeune adulte a choisies, par exemple la manière dont ce dernier dépense son argent de poche. Quand les parents lisent les lettres, les relevés de compte, ils transforment le papier personnel en papier de famille ; ils réduisent alors leur fille ou leur fils à une seule dimension, celle de membre du groupe domestique. Ils soulignent que pour eux, ce garçon ou cette fille reste avant tout un enfant au moment même où ce dernier veut échapper, pour une grande part, à cette définition identitaire. Il serait plus simple de tout ranger pour que la mère, ou le père, ait moins envie de regarder, mais il n'y a aucune raison, du point de vue des jeunes, que les plus grands n'aient pas un effort de cohabitation à accomplir. Le désordre a une fonction de socialisation : détecter jusqu'où les parents sont capables de mettre en œuvre le principe de respect, expression morale du principe d'autonomie. La perspective s'inverse : le désordre est utile, il forme un rappel permanent du droit des jeunes à disposer d'un territoire personnel.

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

François de Singly, *Libres ensemble*, Nathan, 2000.

**BREVET DE TECHNICIEN
FRANÇAIS SCOLAIRE**

SUJET

LE DROIT AU DÉSORDRE

Questions :

1) Résumé : (8 Points)

Vous résumerez ce texte en 100 mots (tolérance de 10 % en plus ou en moins).

Vous indiquerez sur votre copie le nombre de mots que comporte votre résumé.

2) Vocabulaire : (2 Points)

Expliquez le sens des expressions suivantes :

- « une revendication territoriale » (ligne 13)
- « membre du groupe domestique » (ligne 21)

3) Discussion : (10 Points)

La cohabitation des jeunes adultes avec leurs parents est devenue un fait de société.

Pensez-vous qu'elle soit conciliable avec le besoin d'autonomie ?

Vous appuierez votre réflexion sur des exemples précis tirés de vos observations et de votre expérience personnelle.

